

**Conseil d'administration
Séance du 10 juillet 2023**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 51/2023	QUESTIONS FORMATION
	Questions évoquées en CFVU le 30 juin 2023

Vu les articles L712-1 à L712-6 et L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire en date du 30 juin 2023

Le Conseil d'administration approuve les capacités d'accueil en 2^{ème} année de Médecine 2024/2025.

Documents annexés.

A Saint Etienne le 11 juillet 2023
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,


Florent PIGEON

POUR : 31

CONTRE : 0

ABST : 0

Capacités d'accueil prévisionnelles en deuxième année des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso-Kinésithérapie

Année universitaire 2024/2025

	Médecine (1)	Pharmacie (2)	Odontologie (2)	Maïeutique (2)	Total
L1 PASS	113	30	8	6	157
LAS 1	45	9	3	2	59
LAS 2 ou + Possibilité de deux sous-groupes : - LAS2 - LAS3 ou + selon les effectifs constatés à la rentrée 2023.	57	18	5	4	84
Passerelle	12	UCBL1	UCBL1	UCBL1	12
Total	227	57	16	12	312

	Masso- kinésithérapie (3)
L1 PASS	36
LAS 1 STAPS	12
Autres LAS (4)	24
Passerelle	IFMK St Michel
Total	72

(1) CA de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne du 10/07/2023.

(2) En attente de confirmation du CA de l'Université Claude Bernard Lyon 1

(3) Le nombre et la répartition des places en Masso-kinésithérapie à l'IFMK Saint-Michel font l'objet d'une convention entre l'UJM et l'IFMK pour la période 2022-2026. Ils sont susceptibles de faire l'objet d'une révision annuelle.

(4) Toutes les LAS1/LAS2/LAS3 et +, sauf LAS1 STAPS